

DELIBERATION DU DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE
PORTANT ACCEPTATION D'UN DON GREVE DE CHARGES

Membres présents : Mathias BERNARD (Président UCA) ; Sophie COMMEREUC (Directrice générale Clermont Auvergne INP) ; Patrice MALFREYT (Institut des sciences) ; Pierre MATHIEU (Institut des Lettres Langues Sciences humaines et sociales) ; Christine BERTRAND (Institut Droit Economie Management) ; Éric AGBESSI (Institut de technologie) ; Jean-Marc LOBACCARO (Institut Sciences de la vie santé agronomie environnement) ; Anne FOGLI (Premier VP) ; Françoise PEYRARD (VP Formation) ; Lylien HUBIN (VP Etudiant) ; Sophie MOMEGE (Présidente du Club des entreprises de l'UCA).

Membres avec voix consultative : Olivier MALCLES (Directeur de l'ENSACF).

Invités permanents : Jérôme NORMAND (Cabinet).

Invités ponctuels : Maryline DOUTRE (ENSACF) ; Bérangère FARGES (DGA partenariats et territoires UCA) ; Pierre SCHIANO (VP rayonnement et attractivité de l'université).

LE DIRECTOIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU 5 MAI 2025,

Vu le code de l'Education ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'UCA ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'UCA n°2024-05-31-05 du 31 mai 2024 ;

PRESENTATION DU PROJET

M. POCHET souhaite effectuer un don de 20 000 euros afin de soutenir et de renforcer les activités de recherche du laboratoire NEURODOL dans le domaine des neurosciences. Ce geste témoigne de son engagement envers l'avancement scientifique et l'importance qu'il accorde à ces travaux.

Vu la présentation de Monsieur le Président de l'Université Clermont Auvergne ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

D'accepter, de la part de Monsieur Michel POCHET, le don grevé de charges d'un montant de 20 000 (vingt mille) euros.

Membres en exercice : 12

Votes : 11

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Signé électroniquement par
Mathias BERNARD



Le 9 mai 2025

CLASSE	AU	REGISTRE	DES	ACTES	SOUS	LA	REFERENCE :	Modalités de recours : <i>En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.</i>
DELIB_DIRECTOIRE_20250505_04								

Monsieur POCHET
40, Avenue Julien
63000CLERMONT-FERRAND

Pr DALLEL Radhouane
UFR d'odontologie
INSERM 1107
2, Rue de Braga
63100 CLERMONT-FERRAND

Clermont-Ferrand, le 03/04/2025.

Monsieur,

Je me permets de vous adresser ce courrier afin de formaliser mon intention de réaliser un don en faveur du laboratoire Inserm/Université Clermont Auvergne 1107 que vous dirigez. Ce soutien financier vise à encourager et à renforcer vos précieuses activités de recherche dans le domaine des neurosciences.

Sensible à l'importance cruciale de la recherche scientifique pour le progrès médical et le bien-être de notre société, je souhaite contribuer, à titre personnel, au financement de vos projets. Ainsi, je m'engage à effectuer un don d'un montant de 20 000 euros, dans l'espoir que cette contribution puisse aider à surmonter certains des défis financiers auxquels vous êtes confrontés.

Je suis convaincu que les travaux menés par votre équipe sont essentiels pour faire avancer notre compréhension du cerveau humain et pour développer de nouvelles approches thérapeutiques.

Je vous renouvelle toute ma considération pour l'excellence de vos recherches et reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. POCHET Michel

